

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **9 octobre 2013**

Décision n° **B-2013-4605**

commune (s) :

objet : Travaux d'imprimerie pour les services de la Communauté urbaine de Lyon - Lot n° 1 : travaux de papeterie administrative en imprimerie - Autorisation de signer les marchés de prestations à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Darne

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 30 septembre 2013

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : jeudi 10 octobre 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Mmes Domenech Diana, Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Crimier, Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Brachet, Colin, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, M. Bernard R., Mmes Peytavin, Frih, MM. David G., Sangalli.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à Mme Vullien), Da Passano (pouvoir à M. Crimier), Buna, Daclin (pouvoir à M. Brachet), Kimelfeld (pouvoir à Mme Gelas), Philip (pouvoir à Mme Besson), Mme Pédrini (pouvoir à Mme David M.), MM. Passi, Charles, Sécheresse, Desseigne (pouvoir à M. Barral), Bouju (pouvoir à M. Abadie), Mme Laurent (pouvoir à M. Darne J.), MM. Vesco, Assi.

Absents non excusés : MM. Arrue, Barge, Claisse, Rivalta, Julien-Laferrière, Lebuhotel.

Bureau du 9 octobre 2013**Décision n° B-2013-4605**

objet :	Travaux d'imprimerie pour les services de la Communauté urbaine de Lyon - Lot n° 1 : travaux de papeterie administrative en imprimerie - Autorisation de signer les marchés de prestations à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert
service :	Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 25 septembre 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Les marchés à bons de commande relatifs aux travaux d'imprimerie pour les services de la Communauté urbaine de Lyon arriveront à échéance le 25 novembre 2013. Il convient de renouveler les cadres contractuels de ces prestations.

Une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée en application des articles 26, 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics pour l'attribution des marchés relatifs aux travaux d'imprimerie pour les services de la Communauté urbaine.

Les prestations font l'objet de l'allotissement ci-dessous mentionné.

Lot	Libellé du lot
1	travaux de papeterie administrative en imprimerie
2	travaux d'impression de documents administratifs

Tous les lots feraient l'objet de marchés à bons de commande, conformément à l'article 77 du code des marchés publics.

Ils seraient conclus pour une durée ferme de 2 ans reconductible de façon expresse une fois 2 années.

Le montant global des lots s'élève à 180 000 € HT maximum pour la durée ferme, soit 215 280 € HT et 360 000 € HT maximum, soit 430 560 € TTC pour la durée totale du marché.

La présente décision concerne le lot n° 1 : travaux de papeterie administrative en imprimerie.

Le lot n° 1 comporterait un engagement de commande maximum de 200 000 € HT, soit 239 200 € HT pour la durée totale du marché.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 13 septembre 2013, a classé les offres et choisi celles de l'entreprise CEPAP-BERTHOUD pour un montant global maximum de 200 000 € HT, soit 239 200 € TTC.

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président à signer lesdits marchés, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le Président à signer les marchés à bons de commande pour les travaux d'imprimerie pour les services de la Communauté urbaine de Lyon et tous les actes y afférents avec les entreprises suivantes :

- lot n° 1 : travaux de papeterie administrative en imprimerie, attribué à l'entreprise CEPAP-BERTHOUD pour un montant global maximum de 200 000 € HT, soit 239 200 € TTC pour une durée ferme de 2 ans reconductible de façon expresse une fois 2 années.

2° - Les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits et à inscrire aux budgets correspondants - exercices 2013 et suivants - compte 6237 - fonction 020 et opérations adéquates.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 10 octobre 2013.